



Relations École - Familles

- ▶ Relations Ecole/Familles et instances
- ▶ Les conditions du dialogue Ecole/Familles
- ▶ La coéducation - des dispositifs, quelques exemples
- ▶ L'entretien individuel parents-enseignant

académie
Toulouse



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Tarn-et-Garonne



Par nature, chacun le sait, les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Cette éducation, qu'on peut qualifier de privée, se développe au sein des familles selon ses modes propres, qui visent à inscrire les nouveaux venus dans une lignée suspendue à une histoire toujours singulière, dont il leur revient d'assumer l'héritage, poursuivant ainsi l'écriture indéfinie du roman familial.

L'Ecole n'advient pour les enfants que dans un second temps, selon ses modes propres aussi, qui sont bien différents, puisqu'ils visent idéalement à extraire les élèves des déterminismes familiaux, ce qui se dit « émancipation », en les introduisant dans l'ordre symbolique du langage et de la culture, qui n'a sens, valeur et utilité que parce qu'il fonde et qu'il maintient vivant l'espace public.

Ces deux ordres éducatifs sont des ordres nécessaires, car sans les familles, les enfants sont sans identité, et sans l'Ecole, cette identité risquerait fort de se figer ou de se réifier, impuissante à s'ouvrir à la diversité et à l'altérité du monde humain. Si ces deux ordres peuvent parfois sembler s'opposer, il nous appartient au contraire de créer conjointement les conditions d'une alliance durable. C'est là toute la problématique du rapprochement Ecole-Familles.

Pour tenter de prendre en charge, même modestement, cette problématique, nous renouvelons cette année l'opération « **Entrez c'est ouvert** », qui consiste justement à inviter les familles à reprendre, sous des formes variées, le chemin de l'école, et à engager l'école à mieux accueillir les familles, dans une réciprocité bien comprise. Sur ce point, votre capacité d'initiative et d'invention est décisive, et je vous demande de donner libre court à votre audace et à votre imagination. De mon côté, j'engage les équipes de circonscription à appuyer tous les projets, et à repérer les plus innovants, pour leur donner une visibilité, afin que d'autres puissent s'en emparer.

Pour donner à cet appui une forme tangible, nous avons mis au point une brochure, composée de repères et de guides à votre usage, dessinant quelques perspectives destinées à vous faciliter la tâche.

Les enjeux sont considérables, qui donnent sens et consistance à l'action quotidienne de notre Institution. C'est pourquoi je compte beaucoup sur la force de l'engagement de tous et de chacun.

François-Xavier Pestel

Les études et les recherches internationales montrent que la coéducation est aujourd'hui un des enjeux de la réussite scolaire des enfants.

Si elle reçoit des traitements de niveaux et de qualité différents dans les systèmes scolaires des pays de l'OCDE, les législateurs s'emparent de cette question, des outils fleurissent et des expérimentations en éducation prioritaire commencent à montrer leur efficacité. *Il est à noter par ailleurs que le champ de la psychologie et celui de la sociologie se sont emparés de cette question déjà depuis plusieurs décennies.*

Les documents présentés ici ont pour visée de rappeler les formats des instances de concertation, de recenser des outils et des dispositifs existants, de mettre à disposition des pistes d'actions concrètes, des outils de communication, dont les enseignants et les équipes pédagogiques pourront s'emparer pour les adapter à leur contexte d'exercice.

L'idée directrice est de favoriser l'installation durable, entre les enseignants et les familles, de relations empreintes d'estime et de confiance réciproques au service de l'évolution favorable des apprentissages et du bien-être des enfants dont nous avons collectivement la responsabilité.

Quatre fiches thématiques sont proposées

Relations Ecole/Familles et instances 1 p. 3-4	Les conditions du dialogue Ecole/Familles 2 p. 5-6	La coéducation – des dispositifs, quelques exemples 3 p. 7-11	L'entretien individuel parents-enseignant 4 p. 12-15
--	--	---	--

► Quatre objectifs prévaudront :

- Conforter le rôle et la place des associations de parents d'élèves dans les écoles.
- Mettre en œuvre une politique d'accueil et d'information des parents.
- Développer la coopération entre les parents et l'établissement dans le domaine scolaire comme dans le domaine éducatif.
- Faire prévaloir, dans les relations Ecole/Familles, une culture du dialogue et du débat.

► Le suivi de la qualité de ces relations pourra s'effectuer à partir de l'évolution :

- du taux de participation des parents aux élections de parents d'élèves ;
- du nombre de parents d'élèves se présentant aux élections ;
- de la diversité des parents représentés au sein de(s) la liste(s) ;
- du taux de RDV individuels, à l'initiative des enseignants ;
- du taux de RDV individuels, à l'initiative des enseignants et honorés par les familles ;
- du taux de RDV à l'initiative des familles ;
- du taux de RDV à l'initiative des familles et honorés par les enseignants ;
- du taux de participation des familles aux différentes réunions et manifestations ;
- du nombre d'incivilités entre adultes de la communauté éducative ;
- du nombre d'incidents entre élèves ;
- des taux de "maîtrise satisfaisante" des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- ...

► Textes de référence

Code de l'éducation :

- Articles [L. 111-3](#), [L. 111-4](#), [L. 521-4](#) (modifié par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République) ;
- Articles [D. 111-1](#), [D. 111-2](#), [D. 111-5](#) ;

Circulaires et autres textes :

- Rôle et place des parents à l'École : [circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006](#) ;
- La mallette des parents : [circulaire n° 2010-106 du 15 juillet 2010](#) ;
- Coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au niveau départemental : [circulaire interministérielle n° 2012-63 du 7 février 2012](#) ;
- Projet éducatif territorial : [circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013](#) ;
- [Circulaire de rentrée 2017](#)
- [Référentiel métier du professeur des écoles du 23 juillet 2013](#)

► Ressources

- [La place et le rôle des parents dans l'école](#) – rapport de l'IGEN – Octobre 2006
- [Grande pauvreté et réussite scolaire – le choix de la solidarité pour la réussite de tous](#) – rapport de l'IGEN – Jean Paul Delahaye – mai 2015
- *Implication des parents dans la réussite à l'école* – éclairages internationaux – Education et formations n°85 (nov 2014)
- *Les effets de l'éducation familiale sur la réussite scolaire* – Annie Feyfant - IFé n°63 – juin 2011
- *Famille(s) et scolarisation* – article de Geneviève Bergonnier- Dupuy – revue française de pédagogie – n°151 – 2015
- *Les relations école-famille et la formation des enseignants du primaire* : éléments de comparaison France-Québec – Serge J Larivée et Pascale Garnier – Formation et profession - 2014
- *Est-ce ainsi que les hommes vivent ?* - Claude Halmos – Fayard, 2014

► Sitographie

[Mallettes des parents](#)

Instances institutionnelles	Objets/Constats	Préconisations
<p>Les élections de parents d'élèves</p>	<p>Le poids historique des fédérations de parents d'élèves (FCPE/PEEP) diminue au profit de la place grandissante des listes autonomes. (Associations de parents d'élèves)</p> <p>Baisse du taux de participation – baisse du taux aux élections de manière générale, déficit d'information sur les objectifs et les modalités de ce scrutin, faiblesse des choix offerts aux électeurs (souvent, une seule liste), modalités de scrutin dissuasives – vote par correspondance qui génère plus de bulletins nuls.</p> <p>Les parents d'élèves élus = un petit noyau de bénévoles motivés (dont pour la grande majorité, les enfants réussissent à l'école) qui a le désir d'être utile – il s'investit dans l'organisation des moments festifs, l'accompagnement des sorties scolaires, les activités pédagogiques particulières ... Il compense bien souvent le manque d'investissement des autres familles.</p> <p>Il peut en revanche, en raison du faible taux de participation, être considéré comme peu représentatif des familles (particulièrement pour les familles éloignées des codes de l'école). Les fréquentes relations entre les enseignants et ces parents d'élèves élus renforcent l'effet de «connivence» perçu par certains autres parents d'élèves – de fait, ces derniers n'osent pas ou très peu s'adresser à eux.</p>	<p>Renforcer l'implication des parents dans les élections (usagers du service public) par une meilleure communication des modalités d'organisation.</p> <p>Les enjeux de l'élection des représentants des parents d'élèves gagneront à être évoqués lors des réunions de rentrée (si un accueil spécifique des familles est prévu) ou lors de la première réunion parents/professeurs.</p> <p>Points de vigilance. Dans les échanges avec les familles, la manière dont on se salue, l'usage du vouvoiement, le traitement équitable des élèves devant les conflits ou devant la difficulté scolaire, la confidentialité des échanges sont autant d'éléments déterminants qu'il faut prendre en compte.</p> <p>En outre, on favorisera autant que faire se peut la diversité dans la représentativité au sein des listes de parents d'élèves.</p> <p>Enfin, les relations au sein de l'école doivent rester professionnelles et on se gardera de confondre espace public et espace privé.</p>
<p>Le conseil d'école</p>	<p>Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.</p>	<p>La loi de refondation de l'école de juillet 2013 dispose que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le conseil d'école peut désormais être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire (article L. 411-1 du code de l'éducation). Il donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; - le conseil d'école donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, en conformité avec l'article D. 401-4 du code de l'éducation issu du décret conseil école-collège du 24 juillet 2013 ; - le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

Instances institutionnelles	Objets/Constats	Préconisations
<p><u>La commission de rentrée</u></p>	<p>A la fin de l'année scolaire ou au début de l'année scolaire suivante, le conseil d'école désigne en son sein une commission composée du directeur d'école, président, d'un professeur d'école, de deux parents d'élèves, d'un Délégué Départemental de l'Éducation Nationale ainsi que, éventuellement, d'un représentant de la collectivité locale. Cette commission est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections qui ont lieu à une date qu'elle choisit, en concertation avec les représentants des associations de parents d'élèves de l'école, dans le cadre fixé par le ministre de l'Éducation Nationale.</p> <p>Cette commission constituée en bureau des élections établit les listes électorales, reçoit les bulletins de vote par correspondance sous double enveloppe, organise le dépouillement public et en publie les résultats.</p>	<p>A l'issue de cette commission, une information est diffusée à l'ensemble des familles – affichage, information dans le cahier de liaison, ENT ...</p>
<p><u>La commission des fournitures scolaires</u></p>	<p>La réduction des charges financières qui pèsent sur les familles à chaque rentrée scolaire doit constituer une priorité pour rapprocher les familles de l'école et mener à la réussite de tous les élèves.</p> <p>En effet, tous les parents ont à cœur d'assumer leurs responsabilités de parents d'élèves en procurant à leurs enfants le matériel scolaire demandé dans la liste des fournitures scolaires. En conséquence, les écoles doivent s'attacher à produire des listes de fournitures raisonnables.</p> <p>Il revient ainsi aux directeurs d'école de limiter et d'harmoniser les demandes des enseignants, d'organiser un échelonnement des achats et d'engager autant que faire se peut des achats groupés de fournitures.</p>	<p>La mise en place d'une « commission fournitures scolaires » est vivement encouragée avant la tenue des conseils d'école, afin de faciliter les travaux de ces instances.</p> <p>Cette commission est un espace de dialogue entre les parents et les enseignants conçu, d'une part, pour faciliter les échanges entre tous les acteurs et, d'autre part, pour ajuster au mieux la demande de fournitures d'une année sur l'autre. Elle s'assure également qu'il n'existe pas de grandes disparités dans les exigences au sein d'une même école...</p>

Instances institutionnelles	Objets/Constats	Préconisations
<p>La communauté éducative</p>	<p>L'appartenance à une communauté suppose une connaissance partagée des règles qui en régissent le fonctionnement et un respect réciproque des membres qui la composent.</p> <p>Or, la complexité du système éducatif, qui de plus possède son langage propre, est un facteur d'opacité pour de nombreuses familles, qui nuit à la qualité de la communication.</p> <p>En outre, la relation entre les parents et les enseignants est trop souvent perturbée par des préjugés, des représentations mentales qui peuvent générer de l'agressivité, de la condescendance ou des comportements d'évitement.</p> <p>(vidéo de 4 minutes – paroles d'acteurs)</p>	<p>Etre explicite lors des différentes rencontres avec les familles. Différentes modalités peuvent être identifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La première rencontre avec le directeur – document guide d'entretien. • La présentation claire du projet d'école. • La présentation explicite du règlement intérieur de l'école et de la charte de la laïcité. • La présentation de sites dédiés ou d'outils de communication. • La mallette des parents CP (à récupérer en circonscription). • Le livret d'accueil pour une première scolarisation. • Deux vidéos ONISEP traduites en plusieurs langues pourront être avec profit présentées aux parents : <ul style="list-style-type: none"> - l'entrée à l'école, l'organisation de l'école primaire ; - la mission de l'École.
<p>La vie scolaire</p>	<p>Dans les écoles, des parents apportent une collaboration qui est souvent indispensable à l'organisation des sorties éducatives et sportives. Ils sont associés à certaines activités pédagogiques organisées sous forme d'ateliers et sont parfois responsables de l'entretien et de l'animation de la BCD. Enfin, ils sont généralement pleinement responsables des activités conviviales et festives. Les effets de cette participation sont jugés positifs tant par les éducateurs que par les parents. Ces effets sont d'autant plus sensibles que le milieu d'origine des élèves est défavorisé.</p> <p>En revanche, si les représentants des parents d'élèves siègent au conseil d'école, ils ne sont pas réglementairement membres du conseil des maîtres, où des orientations et des décisions importantes sont néanmoins prises.</p>	<p>Ouvrir les portes de l'école.</p> <p>On pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organiser un accueil spécifique à des moments charnières – première scolarisation, entrée au CP, entrée en 6ème ; • inviter des parents lors de temps d'enseignement obligatoires ou lors de temps d'étude ; • développer l'opération "entrez c'est ouvert" – DSDEN 82 ; • instaurer un café des parents (expériences d'autres écoles) ; • ouvrir des espaces parents – la « papothèque » (guide méthodologique pour la création d'espace parents) ; • favoriser l'intégration des parents d'élèves primo-arrivants : dispositif OEPRE à destination des familles allophones (ex: Ecole du Centre à Montauban). <p>Rechercher l'appui des partenaires de terrain – hors éducation nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher l'appui du réseau associatif et du Réseau d'écoute et d'appui d'accompagnement des parents (REAPP) en REP. • Travailler en relation avec les acteurs du programme de réussite éducative (PRE). <p>Favoriser les réunions de travail avec les parents d'élèves élus : le conseil d'école ne peut pas être une simple chambre d'enregistrement.</p> <p>Favoriser les moments de rencontres conviviaux – parents/enseignants.</p>

Instances institutionnelles	Objets/Constats	Préconisations et outils
<p>Le dialogue direct (Voir détail fiche 4 le dialogue école/famille)</p>	<p>La question du dialogue avec les enseignants est au centre de la problématique. C'est à ce niveau que l'action éducative de la famille devrait s'ajuster à celle de l'école.</p> <p>Les moments privilégiés de ce dialogue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réunion de rentrée ou les réunions collectives. • Les entretiens individuels – à la demande des enseignants et/ou de familles. • Les équipes éducatives. • Les équipes de suivi de scolarisation. 	<p>Créer les conditions d'un dialogue fructueux : livret – « pour un dialogue réussi enseignants/parents, parents/enseignants »</p> <p>L'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer un espace convivial dédié à ces rencontres, qui garantisse la confidentialité des échanges pour les rencontres individuelles (pas d'interpellation ou d'entretien entre deux portes, au portail ou dans la cour de récréation). • Préférer un mobilier adapté à des adultes. <p>Les horaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les familles soient disponibles (libres de tout engagement professionnel). <p>Les contenus (réunions collectives et/ou individuelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du système éducatif. • Les questions matérielles et environnementales. • Le climat scolaire. • Le suivi des acquis des élèves. • Les orientations et choix pédagogiques (éclairage nécessaire pour les familles) de l'enseignant. <p>Les supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cahier de liaison, l'ENT, le blog de l'école. • Tenir à jour un relevé écrit et synthétique des échanges avec les familles. <p>Des incontournables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer deux RDV obligatoires, par an, pour chaque famille. • Inviter, convier les parents et non les convoquer. • Instaurer des rendez-vous de la réussite au CP – RDV individuels durant la première période.

Des dispositifs

Accueillir les parents d'élèves et les enfants lors de la pré-rentrée

Objectifs :

- **Partager, avec les familles, le fonctionnement du système éducatif et celui de l'école.**
- **Répondre aux interrogations des familles – susciter et animer les échanges.**

Convier les familles dès le mois de juin, afin qu'elles puissent anticiper cette journée.

Organiser ce dispositif sur la demi-journée, lors de la pré-rentrée.
Rechercher l'appui de la municipalité.

Prévoir et organiser les différents espaces de présentation et d'échanges avec les familles sur des thématiques spécifiques.

A titre d'exemples :

- La mission et le fonctionnement de l'école (avec les membres du pôle ressource, le cas échéant).
- La première scolarisation (PS et CP).
- Les différentes instances de l'école (conseil d'école, élection de parents, commission de rentrée ...).
- Le projet d'école, la charte de la laïcité, le règlement intérieur.
- Le renseignement des fiches d'inscription, les attestations d'assurance, ..., l'agrément natation.
- Les outils de communication – l'ENT, le Blog, le cahier de liaison, le journal scolaire.
- Les différents RDV de l'année : entrez c'est ouvert, moments festifs, expositions, sorties scolaires ...
- Le périscolaire – TAP, restauration scolaire, études du soir.
- Le rôle des associations.
- (...)

Ces espaces sont animés par les enseignants, les parents d'élèves élus, les responsables de zone (pour la municipalité), les associations actives dans le cadre de la parentalité.

Des outils

- Le projet d'école.
- Des photos ou des films pris les années précédentes.
- Le trombinoscope (enseignants, agents, animateurs... – comportant les noms et les fonctions).
- Les vidéos de l'ONISEP (cf fiche 2).
- La mallette des parents, le livret d'accueil, le flyer explicatif du projet d'école... , la charte de la laïcité.
- Les vidéos de l'espace parents.

Des dispositifs

Accueillir les parents d'élèves à des moments charnières : PS et CP

Objectifs :

- **Créer les conditions d'une confiance mutuelle et réciproque.**
- **Répondre aux interrogations des familles – susciter les échanges.**

Organiser la rencontre dès le mois de juin : informer les familles lors de la finalisation de l'inscription de l'enfant ou par contact téléphonique ou courrier d'invitation.

Petite section :

Temps d'intégration dans les classes avec les familles tout au long du mois de juin.

Réunion collective (réunion de pré-rentree) durant laquelle sont présentés, dans le cadre d'un dialogue avec les familles :

- Le fonctionnement de l'école (horaires, scolaires et périscolaires, responsabilités ...).
- Les modalités d'accompagnement dans l'école.
- Le projet d'école.
- Le fonctionnement des classes.

L'ensemble de l'équipe enseignante est présent et autant que possible le personnel ATSEM concerné.

La réunion a lieu à un moment où les familles sont dégagées de leur responsabilité professionnelle. A l'issue de la réunion, l'équipe enseignante est disponible pour des échanges individuels informels.

Le livret d'accueil est distribué.

Les parents doivent connaître dès le mois de juin, le nom de l'enseignant de l'enfant, le nom de l'ATSEM et l'organisation prévue à la rentrée scolaire.

Au mois de septembre, organiser une rentrée échelonnée (par exemple, accueillir une moitié du groupe classe de 9h à 10h15 puis l'autre moitié, de 10h30 à 12h – cela durant deux ou trois jours) en demandant l'autorisation à l'IEN. Prévoir à cette occasion un accueil des familles (petit-déjeuner et espace de parole).

Des outils

- Le projet d'école.
- Des photos ou des films des années précédentes.
- Le trombinoscope (enseignants, agents, animateurs... – comportant les noms et les fonction).
- Les vidéos de l'ONISEP (cf fiche 2).
- La mallette des parents, le livret d'accueil, le flyer explicatif du projet d'école..., la charte de la laïcité.
- Les vidéos de l'espace parents.

Suite >>

Des dispositifs		
<p>Accueillir les parents d'élèves à des moments charnières : PS et CP (suite)</p>	<p>Cours préparatoire :</p> <p>Temps d'intégration possible dans les classes avec les familles tout au long du mois de juin puis, réunion collective (réunion de pré-rentree) fin juin durant laquelle sont présentés, dans le cadre d'un dialogue avec les familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le fonctionnement de l'école (scolaire et périscolaire). • Le projet d'école. • Le fonctionnement des classes. <p>Le directeur, les enseignants de CP et de GS (lorsque les temps d'intégration dans les classes n'ont pas eu lieu) sont présents. L'enseignant de GS assure la transition.</p> <p>Dès la première période de l'année, recevoir individuellement les familles, par exemple dans le cadre des RDV de la réussite.</p>	<p>Des outils</p> <ul style="list-style-type: none"> • Film ou photographies pour illustrer les propos. • Film ONISEP. • La mallette des parents de CP pour servir de base aux échanges. • La liste des fournitures est expliquée. • Le règlement intérieur est expliqué, les horaires sont précisés. • Les modalités de communication (parents/enseignants) sont définies.
<p>Organiser des moments festifs et conviviaux</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les travaux des élèves. • Partager des moments de convivialité avec les familles. <p>Organiser ces moments festifs lors du second conseil d'école (ou lors d'un conseil de maîtres ouvert aux parents d'élèves élus) pour une réalisation à la fin de l'année scolaire.</p> <p>Ne pas imposer d'organisation clef en main, mais rechercher l'appui et la participation active des parents d'élèves élus et de la municipalité.</p> <p>Préférer la fin de semaine pour favoriser la disponibilité de l'ensemble des familles.</p>	<p>Des outils</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'école. • Le conseil d'école, le café des parents – et les moyens habituels de diffusion d'informations. • Travaux des élèves – arts, sciences, EPS – écrit, sonore, vidéo. • Restitution des sorties scolaires. • Représentations des élèves. • Vide-grenier...

Des dispositifs

Accueillir les parents comme observateurs de temps d'enseignement

Objectifs :

- **Rendre explicite les choix pédagogiques, les objectifs poursuivis.**
- **Montrer aux parents qu'ils sont bienvenus à l'école.**
- **Répondre aux interrogations des familles – susciter les échanges.**

Ces temps d'accueil peuvent être préparés avec les élèves pour les plus grands. Les élèves doivent pouvoir expliquer cette opération à leurs parents.

Information à donner lors du conseil d'école.

Rechercher le partenariat des collectivités, des associations ou des fédérations de parents d'élèves, des associations locales ou nationales partenaires de l'éducation nationale.

Ménager, lors de la présence des parents, des temps d'échanges avec les familles pour expliquer ce que les élèves apprennent, expliquer le fonctionnement des règles de vie de la classe, de l'école...

Les temps d'étude du soir peuvent également être mis à profit pour illustrer, expliquer les attendus des enseignants.

Ces temps ont lieu à des moments bien spécifiques et ce qui est donné à voir doit correspondre à des problématiques contextualisées – par exemple en CP : activité d'apprentissage du code, lecture compréhension d'un album, projet d'écriture...

Cette observation peut s'étendre aux temps de récréation, aux temps d'APC et aux temps péri-scolaires.

Des outils

- Le projet d'école.
- Le conseil d'école, le café des parents – et les moyens habituels de diffusion d'informations.
- Des calendriers pour planifier la venue des familles (sur lesquels les familles peuvent s'inscrire).
- Un retour global aux familles doit être réalisé – soit à l'occasion de la réunion de rentrée suivante, soit, par écrit dans les cahiers de vie et/ou de liaison.

Des dispositifs		
<p>Accueillir les parents comme acteurs de temps d'enseignement</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les compétences des parents. • Rendre explicite les choix pédagogiques, les objectifs poursuivis. • Montrer aux parents qu'ils sont bienvenus à l'école. 	
	<p>Lors de projets spécifiques (projets d'écriture, artistiques, scientifiques) visant à être montrés, rechercher la participation des familles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active aux travaux de création (ateliers parents en même temps que les élèves). • Participation au spectacle (comme acteurs). Prendre appui sur le Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour les écoles REP. • Participation de parents comme experts – ils apportent une technique, des informations, supplémentaires (arts, sciences, EPS, écriture) à des enseignements scolaires et interviennent à ce titre. • Participation des parents pour accompagner les sorties scolaires – rechercher la diversité des familles, solliciter celles que l'on voit peu à l'école où celles avec lesquelles le dialogue est parfois difficile. • Participation des parents pour encadrer des activités EPS – voir la réglementation en vigueur. 	<p>Des outils</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'école. • Le conseil d'école, le café des parents – et les moyens habituels de diffusion d'informations. • Des calendriers pour planifier la venue des familles (sur lesquels les familles peuvent s'inscrire). • Un retour global aux familles doit être réalisé – soit à l'occasion de la réunion de rentrée suivante, soit, par écrit dans les cahiers de vie et/ou de liaison.

Objectifs	<p>Echanger des informations sur l'enfant/l'élève pour favoriser ses acquisitions scolaires et son bien-être à l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Focus sur ses acquis et la manière dont il apprend. • Focus sur son comportement (face aux apprentissages et socialisation). • Focus sur son rapport à l'école (j'y suis bien ou pas, je prends plaisir ou pas - pourquoi). <p>Donner des informations aux familles sur le fonctionnement de l'école et de la classe, faire un point méthodologique.</p> <p>Faire alliance avec les familles pour aider l'enfant.</p>
Constats	<p><u>Ce dialogue est asymétrique :</u> En effet, c'est l'enseignant qui invite, dans son espace de travail propre, qui fixe le cadre et qui mène l'entretien.</p> <p>Le parent est en position de devoir anticiper ce que l'enseignant va lui dire notamment sur les difficultés scolaires rencontrées, ce qui le met en situation délicate. En revanche, il est en position de force sur la connaissance qu'il a de l'enfant.</p> <p><u>Ce dialogue est souvent biaisé par des présupposés</u> ou des préjugés que chaque partie tient pour vrais.</p> <p><u>Ce dialogue n'est qu'un moment</u> dans une relation qui va durer une année scolaire a minima.</p>
Posture 10 règles d'or	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher une relation équilibrée, une « <u>parité d'estime</u> » et adopter une attitude d'écoute. 2. Valoriser la posture du parent d'élève qui doit être considéré comme un acteur et un interlocuteur nécessaire. 3. Le parent doit reconnaître l'expertise de l'enseignant et sa professionnalité. 4. Etre dans le plaisir de la rencontre et <u>ne pas avoir d'a priori sur la famille.</u> <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant n'est pas un juge. • Il s'efforce de comprendre le point de vue des parents. • Il accepte de se laisser surprendre. 5. <u>Ne pas chercher à obtenir l'adhésion inconditionnelle de la famille – le consensus entre l'enseignant et les parents sur la vision de l'enfant n'est pas nécessaire à une relation coopérative.</u> <ul style="list-style-type: none"> • Accepter que l'enfant puisse être différent à l'école et à la maison. • Reconnaître la valeur des apprentissages réalisés dans la famille. 6. Reformuler (sans interpréter) les paroles des familles, pour susciter et valider les propositions des parents. 7. Informé de manière claire et complète. Les éléments apportés par l'enseignant doivent être <u>factuels et objectifs</u>. Les points sensibles des difficultés de l'élève doivent être abordés avec tact, sans euphémisme, ni dramatisation. 8. Ne pas fermer l'entretien avec des solutions définies à l'avance par l'enseignant. <u>Co-construire avec la famille les solutions ou les réponses à une difficulté de l'élève (collaboration).</u> <ul style="list-style-type: none"> • Etre capable d'ajuster sa position au fur et à mesure de ce qui est énoncé lors de l'entretien. • Rester ouvert à d'autres actions ou de nouvelles interprétations et faire confiance aux familles. • Emettre, conjointement, des hypothèses pour expliquer le comportement de l'enfant à l'école. 9. Ne pas prédire, laisser du temps, créer les conditions de possibilité d'une évolution positive. Après les entretiens, l'enseignant doit accorder un temps de réflexion aux parents afin que ceux-ci puissent réagir – il doit rester vigilant, sans être impatient. 10. Gérer ses propres inquiétudes.

Préparation de l'entretien

1. Ritualiser l'entretien – par exemple, l'organisation de deux entretiens obligatoires pour l'ensemble des familles aura été présentée en réunion de rentrée et expliquée dans un mot inséré dans le cahier de liaison. Ceci n'empêche pas la prise de RDV en tant que de besoin.
2. Inscrire l'entretien dans la durée – donner un timing (entre 20 et 40 minutes).
3. Prévoir un espace adapté et confidentiel – prévenir les enseignants et les agents de ménage afin qu'ils puissent organiser leur travail.
4. Inviter, convier les familles par écrit (ne pas convoquer).
 - Donner un motif succinct.
 - Proposer plusieurs horaires et plusieurs dates (trois a minima).
 - Inviter les deux parents.
5. Se doter d'outils intelligibles pour mettre en valeur les points forts de l'enfant et ne pas uniquement insister sur ce qui fait défaut.
6. Préparer une trame de l'entretien contenant les éléments essentiels qu'il faut absolument expliquer à la famille.
Par exemple pour un premier entretien (*les éléments ci-dessous sont listés, mais ne doivent pas s'entendre selon une linéarité préétablie*).
 - Les programmes scolaires, les objectifs poursuivis.
 - Les modalités d'accompagnement dans l'école.
 - Les modalités d'apprentissage utilisées.
 - Les modalités et le rythme des évaluations.
 - Les règles de vie de classe.
 - Premier bilan des acquis, du comportement et du rapport de l'élève à l'école.
7. Préparer un document qui servira d'outil de contractualisation entre l'école et la famille (*voir un exemple ci-dessous*)

Le déroulé de l'entretien

Après s'être installé :

Temps 1 – une étape d'accueil

Ouvrir le dialogue en exposant la problématique (lorsqu'il y en a une)

Temps 2 – une étape d'exploration et de compréhension de la situation

Donner immédiatement la parole à la famille en posant des questions ouvertes.

- Lors d'un premier entretien par exemple : qu'est-ce que vous souhaitez dire de votre enfant ? Qu'est-ce que l'école peut faire pour vous ?
- Lors d'un entretien de fin d'année : Qu'est-ce que vous avez à me dire ? Comment s'est passée l'année ?

Etre attentif à l'histoire personnelle des familles, à leur expérience et leur permettre d'exprimer leur crainte (s'ils le souhaitent).

Laisser les parents s'exprimer, écouter, relancer pour prendre de l'information, rechercher des compléments d'information et essayer de comprendre.

Valoriser le rôle des parents et les amener progressivement à exposer les difficultés et les inquiétudes.

Expliquer clairement les postulats pédagogiques et décrire ce que l'élève est ou fait à l'école – il s'agit avant tout de rendre ces informations compréhensibles aux familles sans vouloir rechercher leur adhésion.

Reformuler régulièrement (sans interpréter) les propos des familles pour que les parents se reconnaissent et qu'ils puissent participer aux décisions.

Temps 3 – une étape d'analyse

Recherche conjointe de solutions possibles – les parents doivent faire des propositions, l'enseignant également.

Temps 4 – une étape de conclusion

Acter les solutions et rédiger une synthèse (sur un document prévu à cet effet) qui acte d'un contrat tripartite (parent/enfant/enseignant) Rassurer la famille – convenir d'une nouvelle date de RDV – donner une copie de cette synthèse à la famille. Chacun doit avoir une part de responsabilité dans les solutions envisagées.

AUTRE ...	
	<p>Quelle doit être la place de l'enfant ?</p> <p>Elle est fonction de l'âge de l'enfant, de la nature du rendez-vous et des possibilités de la famille pour se libérer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque l'enfant est jeune, il n'est pas nécessaire qu'il assiste à ce RDV. • Au fur et à mesure qu'il grandit, il pourra être associé à ce dialogue et à la résolution du problème. • Dans certains cas, la confidentialité des informations que les parents pourraient être amenés à exprimer incline à écarter l'enfant de cet échange.
	<p>Que faire quand l'entretien se passe mal ou que rien n'évolue dans l'attitude du parent d'un entretien à l'autre ?</p> <p>Rechercher l'aide ou l'appui de la directrice ou du directeur de l'école.</p> <p>Rechercher l'aide du pôle ressource de la circonscription.</p> <p>Informez l'IEN.</p>
	<p>Lorsque les familles sont allophones ou comprennent difficilement la langue française.</p> <p>Rechercher l'appui d'un interprète soit officiel, soit dans la famille ou dans la communauté d'origine.</p> <p>S'informer auprès du centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et du voyage (CASNAV).</p> <p>S'informer auprès des cellules d'accueil départementales.</p>

► Sources documentaires :

- [Recherche action et vidéo d'entretiens](#)
- [Livret pour un dialogue réussi parent-enseignant / enseignant-parent](#)
- La Mallette des parents - [Se préparer à un entretien avec un parent d'élève](#)
- [Vade-mecum des relations Ecole-Famille](#)

► Exemple de document de contractualisation

Fiche de suivi et de contractualisation*			
<i>Scolarité de l'élève depuis la PS au CM2</i>			
Nom et prénom de l'élève :			
Classe	Date	Motif de la rencontre :	
Points positifs sur lesquels on peut s'appuyer	Point(s) à améliorer ou à consolider		Décision(s) prise(s)
- - -	- - -		-
Engagement (détail de ce que chacun met en œuvre)	Elève :	Famille :	Enseignant :
Classe	Date	Motif de la rencontre : <i>Synthèse évolution / rencontre précédente :</i>	
Points positifs sur lesquels on peut s'appuyer	Point(s) à améliorer ou a consolider		Décision(s) prise(s) :
	- - -		- - -
Engagement (ce que chacun met en œuvre)	Elève :	Famille :	Enseignement :
Classe	Date	Motif de la rencontre : <i>Synthèse évolution / rencontre précédente :</i>	
Points positifs sur lesquels on peut s'appuyer	Point(s) à améliorer ou à consolider		Décision(s) prise(s) :
	- - -		- - -
Engagement (ce que chacun met en œuvre)	Elève :	Famille :	Enseignant :
...			

*Donner un double à la famille